

Chronique paie

	Valeur des coefficients conventionnels de l'emploi		Valeur depuis le 01/01/2022	Salaire brut mensuel base 151.67 heures Selon la valeur du SMI au 01/01/2022
	entre	et		
Palier 1	9	11	10,57 €	1603,15 €
Palier 2	12	16	10,57 €	1603,15 €
Palier 3	17	24	10,71 €	1624,39 €
Palier 4	25	35	10,95 €	1660,79 €
Palier 5	36	51	11,46 €	1738,14 €
Palier 6	52	73	12,03 €	1824,59 €
Palier 7	74	104	12,78 €	1938,34 €
Palier 8	105	143	13,70 €	2077,88 €
Palier 9	144	196	14,85 €	2252,30 €
Palier 10	197	270	16,46 €	2496,49 €
Palier 11	271	399	18,74 €	2842,30 €
Palier 12	400		21,43 €	3250,29 €

Cotisations accident du travail	Taux 2022 (en %)
110 Cultures spécialisées	2,48
130 Elevage gros animaux	2,60
140 Elevage petits animaux	3,99
180 Cultures, élevages non spécialisés	2,38
190 Viticulture	4,17

	Durée du travail mensuelle pour les saisonniers pour 2022	
	Heures légales 35 h hebdo	Heures chômées payées
Janvier	147	0
Février	140	0
Mars	161	0
Avril	140	7
Mai	147	7
Juin	147	7
Juillet	140	7
Août	154	7
Septembre	154	0
Octobre	147	0
Novembre	140	14
Décembre	154	0

Les jours fériés pour 2022
(tombant un jour habituellement travaillé du lundi au vendredi)

Lundi Pâques : lundi 18 avril
Jeudi de l'Ascension : jeudi 26 mai
Lundi de Pentecôte : lundi 6 juin
Fête nationale : jeudi 14 juillet
Assomption : lundi 15 août
Toussaint : mardi 1^{er} novembre
Armistice : vendredi 11 novembre

Cotisations sociales non-cadres au 01.01.2022				
Taux des cotisations	Plafond	Employeur	Salarié	Total
Cotisation sécurité sociale Assurances sociales : maladie, maternité, décès • rémunération ≤ 2,5 Smic • rémunération > 2,5 Smic Vieillesse plafonnée Vieillesse déplafonnée Allocations familiales • rémunération ≤ 3,5 Smic • rémunération > 3,5 Smic Accident du travail	3 428 €	7 % 13 % 8,55 % 1,90 %	0 % 0 % 6,90 % 0,40 %	7 % 13 % 15,45 % 2,30 %
Contribution solidarité autonomie	3 428 €	0,30%	0%	0,30%
Fonds d'aide au logement		0,10%	0%	0,10%
Chômage	13 712 €	4,05%	0%	4,05%
Retraite complémentaire (Agrica) Retraite complémentaire • Tranche 1 : entre 0 à 1 PMSS* • Tranche 2 : entre 1 à 8 PMSS Contribution d'équilibre technique (CET) • Rémunération supérieure au PMSS Contribution d'équilibre général (CEG) • Tranche 1 : entre 0 à 1 PMSS • Tranche 2 : entre 1 à 8 PMSS Retraite supplémentaire des non-cadres Des 12 mois d'ancienneté continue (obligatoire)	3 428 €	3,94 % 10,80 % 0,21 % 1,29 % 1,62 % 0,50 %	3,93 % 10,79 % 0,14 % 0,86 % 1,08 % 0,50 %	7,87 % 21,59 % 0,35 % 2,15 % 2,70 % 1 %
Assurance garantie des créances des salaires (AGS) - dans la limite de 4 plafonds	13 712 €	0,15%	0%	0,15%
Service santé au travail	3 428 €	0,42%	0%	0,42%
FAFSEA (entreprise moins de 11 salariés) CDI et CDD saisonniers CDD autre que saisonniers		0,55 % 1,55 %	0 % 0 %	0,55 % 1,55 %
Cotisations AFNCA, ANEFA, PROVEA, ASCPA AFNCA pour les APE 110, 120, 130, 140, 180, 190, 310, 330, 340, 400, 410, à l'exception de l'ONF, des associations intermédiaires et des sociétés de courses ANEFA PROVEA pour les paysagistes et les APE 110, 120, 130, 140, 180, 190, 400 à l'exception des associations intermédiaires. ASCPA (salarié ayant 6 mois d'ancienneté) ADEFA Contribution au dialogue social		0,05 % 0,01 % 0,20 % 0,04 % 0,06 % 0,016 %	0,01 % 0,01 % 0,4 %	0,05 % 0,02 % 0,20 % 0,04 % 0,10 % 0,016 %
CSG et CRDS non déductibles (assiette 98,25% du salaire dans la limite de 4 plafonds et de 100% sur la rémunération au-delà) CSG déductible (assiette : 98,25% du salaire et de 100% de certaines contributions patronales prévoyance) Forfait social (entreprise de 11 salariés et plus) sur les contributions patronales prévoyance et santé			2,90 % 6,80 %	2,90 % 6,80 %
Assurance décès Frais de gestion exceptionnels et temporaires		0,17 % 0,055 %	0,17 % 0,045 %	0,34 % 0,10 %
Garantie incapacité de travail - 6 à 12 mois d'ancienneté - Au-delà de 12 mois d'ancienneté		0,135 % 0,695 %	0,185 % 0,335 %	0,32 % 1,03 %

* Plafond mensuel de cotisation sociale

Le service juridique social de la FDSEA 26, Manon Dussert

Annonces légales et judiciaires

Estelle SAGE, NOTAIRE
ETUDE de Me Frédéric SANNIER
25 rue du Tertre ZA de Chamargès
26150 DIE

AVIS DE CONSTITUTION

SC PHILIA

Suivant acte reçu par Me Estelle SAGE, notaire à DIE, le 18 février 2022, a été constituée la société civile dénommée « PHILIA », siège social: BOULC (26410), 1228 Ferriers. Capital social: DEUX CENT SOIXANTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (267.500,00 €), divisé en 2675 parts sociales de CENT EUROS (100,00 €) chacune, numérotées de 1 à 2675. Objet social: L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis. Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. Cessions de parts soumises à l'agrément des associés. Nommé(s) premiers gérants de ladite société: - Monsieur Philippe MONETTE, Ingénieur retraité, demeurant à 1630 LINKÉBEEK (BELGIQUE), Drève des Bruyères 31.
- Madame Elise Michèle MONETTE, Energéticienne, demeurant à BOULC (26410), 1228 Ferriers.

Pour insertion,
Le notaire

SARL D'EXPLOITATION DES ETS RICARD

SARL au capital de 20000 €.
Siège social: 1061 Route du Col de Fontaube 26170 Eygaliers
352 559 421 RCS de Romans-sur-Isère

L'AGE du 31/12/2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme RICARD Frédérique, demeurant 1061 Route du Col de Fontaube 26170 Eygaliers pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.

Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Romans-sur-Isère.
Radiation au RCS de Romans-sur-Isère.



APPEL À CANDIDATURES SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir:

AS 26 22 0010 EP: superficie totale: 88 a 30 ca dont 18 a 90 ca cadastrés en bois. Agri. Bio.: non. Bâti: Bâtiments d'habitation. Parcellaire: LA BAUME-CORNILLANE (88 a 30 ca) - 'Le prioré': ZL- 66(A)- 66(B)- 66(C)- 68(A)- 68(Z)- 69(A)- 69(B). Zonage: LA BAUME-CORNILLANE: N - U - Libre

AS 26 22 0019 01 JMC: superficie totale: 6 ha 91 a 95 ca. Agri. Bio.: non. Bâti: Bâtiments d'exploitation. Parcellaire: BEAUREGARD-BARET (6 ha 91 a 95 ca) ZC- 27(A)- 27(Z)- 27(C) [P1]. Zonage: BEAUREGARD-BARET: A - Libre

AP 26 22 0002 PV: superficie totale: 9 ha 45 a 75 ca. Agri. Bio.: non. Bâti: Aucun bâtiment. Parcellaire: REILHANETTE (9 ha 45 a 75 ca) B- 571 B- 608 B- 643 C- 5- 6- 7- 18 C- 35- 36 C- 359[74]. Zonage: REILHANETTE: CN - Libre

AA 26 22 0036 JMC: superficie totale: 17 ha 04 a 98 ca. Agri. Bio.: non. Bâti: Bâtiments d'exploitation. Parcellaire: BOURG-LES-VALENCE (14 ha 19 a 78 ca) D- 445 D- 463- 464- 1063[509] D- 1314[440] D- 1355[457](J)- 1355[457](K)- 3145[1376] D- 3221[1315] (J)- 3221[1315](K)- 3221[1315](L). CHATEAUNEUF-SUR-ISERE (2 ha 85 a 20 ca) YP- 54(J)- 54(K). Zonage: BOURG-LES-VALENCE: A CHATEAUNEUF-SUR-ISERE: A - Libre

AA 26 22 0035 JMC: superficie totale: 9 ha 76 a 07 ca. Agri. Bio.: non. Bâti: Aucun bâtiment. Parcellaire: BOURG-LES-VALENCE (6 ha 84 a 50 ca) D- 447 D- 485- 486 D- 1351[448]- 1356[457]- 1375[446](J)- 1375[446](K). CHATEAUNEUF-SUR-ISERE (2 ha 91 a 57 ca) YP- 53. Zonage: BOURG-LES-VALENCE: A CHATEAUNEUF-SUR-ISERE: A - Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 10/03/2022 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer www.safer-aura.fr, soit par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85, rue de la forêt BP 150 - 26905 VALENCE Cedex 09 Tél : 04.75.41.51.33 Mail : direction26@safer-aura.fr

Confiez-nous la publication de vos annonces légales
Retrouvez la suite des annonces légales en page 18

Abonnez-vous

Avec votre abonnement, sur www.agriculture-dromoise.fr :
- consultez les articles, feuilletez le journal, recevez la newsletter, publiez vos petites annonces, vos annonces légales...

Journal L'Agriculture Drômoise

LE MÉDIA CONNECTÉ À LA TERRE

PACK PRO

- le journal version papier
- le journal version numérique
- l'accès illimité au site internet
- des newsletters
- des suppléments

PACK SUPER PRO

- le journal version papier
- le journal version numérique
- l'accès illimité au site internet
- des newsletters
- des suppléments
- + 1 REVUE TECHNIQUE au choix

□ **117**
EUROS TTC
50 N°

□ **216**
EUROS TTC
100 N°

□ **162**
EUROS TTC
50 N°

□ **306**
EUROS TTC
100 N°

Je choisis 1 revue technique :

M M^{me} Société _____

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Tél. _____ Mob. _____

E-mail _____

Je désire une facture par email

REUSSIR Volailles

6 n°

REUSSIR Bovins

11 n°

REUSSIR Lait

11 n°

REUSSIR Cultures

11 n°

REUSSIR Fruits & légumes

11 n°

REUSSIR Vigne

11 n°

REUSSIR Porc

10 n°

la chèvre

6 n°

Pâtre

10 n°

prix de chaque revue technique supplémentaire : 45 euros TTC
prix de la revue technique sans abonnement au journal : 110 euros TTC

Cochez la formule d'abonnement qui vous convient. Renvoyez ce bulletin avec vos coordonnées précises et votre règlement par chèque à l'ordre de L'Agriculture Drômoise à l'adresse suivante : L'Agriculture Drômoise 145 avenue Georges Brassens - CS 30418 - 26504 BOURG-LES-VALENCE CEDEX.

Pour un règlement par carte bancaire, contactez le 04 27 24 01 70 - abo@agriculture-dromoise.fr - www.agriculture-dromoise.fr

Annonces légales et judiciaires (suite)

Par arrêté interministériel du 19 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2012, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2022, soit 0,193 euro HT le caractère. Les avis de constitution de société sont soumis à forfaitisation, sauf les avis de constitution de GAEC. Les avis de nomination des liquidateurs, les avis de clôture de liquidation, les jugements d'ouverture et de clôture des procédures collectives sont soumis à une tarification forfaitaire. Le tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

SO.J.V.S. - Société d'Avocats
Me Blandine DUMONTET
69220 - BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS

DES BERTINS

Société Civile d'Exploitation Agricole.
Capital social : 42.075,97 euros. Siège social : 135 Allée des Chênes 26240 CLAVEYSON 316 807 452 RCS ROMANS

Les associés réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le 31 décembre 2021 ont :

- constaté la fin des fonctions de gérant de Monsieur Philippe AILLON, démissionnaire ;
- décidé de la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable ;
- nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Luc AILLON, demeurant 135 Allée des Chênes 26240 CLAVEYSON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs légaux et statutaires les plus étendus ;
- fixé le siège de la liquidation 135 Allée des Chênes 26240 CLAVEYSON où la correspondance devra être adressée.

Pour avis, le liquidateur



CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : **SCI FIRST**. Forme : SCI société en liquidation. Capital social : 1200 euros. Siège social : 22 Rue Chorier, 26000 VALENCE. 439728817 RCS de Romans.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 novembre 2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur LASALLE Bernard demeurant 22 Rue Chorier, 26000 Valence et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du Romans.

Le liquidateur

EARL LE COGNET

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée Société civile au capital de 69 333,81 € Siège social : 875 Route de Montmeyran 26120 UPIE 340318559 RCS ROMANS

AVIS MODIFICATIF

Aux termes du PV AGE du 31/12/2021, les associés ont décidé de réduire le capital social pour le ramener à la somme de 7 500 € par annulation de 4048 parts. Aux termes du même PV, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Pascal DIDIER de ses fonctions de gérant à compter du 31/12/2021 et ont nommé en qualité de cogérants Monsieur Kevin BROSILLE, demeurant à 26120 UPIE, La Vialle 80 Route d'Etoile et Monsieur Damien BROSILLE, demeurant à 26120 MONTMEYRAN, 1045 C Chemin de la Condamine, avec effet le 01/01/2022. Les associés ont également décidé de transférer le lieu du siège social à La Vialle, 80 Route d'Etoile 26120 UPIE, avec effet le 01/01/2022. En conséquence, les statuts ont été modifiés. Inscription modificative au RCS de ROMANS.

Pour avis, La gérance

C.K.N. BATIMENT AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 29 janvier 2022, à MONTELMAR.

Dénomination : C.K.N. BATIMENT.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 8 Ter Vieille route du Teil, 26200 MONTELMAR.

Objet : MACONNERIE.
Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : les parts sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :

Dans les conditions statutaires et légales. Ont été nommés : Président : Monsieur AYZER COSKUN 8 Ter Vieille route du Teil 26200 MONTELMAR.

La société sera immatriculée au RCS ROMANS.

JARF

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 17 février 2022

Dénomination : JARF.
Forme : Société par actions simplifiée.

Siège social : 147 Route de Marseille 26200 MONTELMAR.

Objet : La vente sur place ou à emporter de yogourts glacés, cafés, crêpes, gaufres, snack et boissons non alcoolisées.

Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros

Cession d'actions et agrément : agrément dans tous les cas.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Ont été nommés :
Président : Madame Marie-Ange PIGATI 2 Impasse du Chardon Bleu 07400 Rochevaure.

La société sera immatriculée au RCS de Romans.

Pour avis.

Par acte SSP du 09/02/2022 il a été constitué une SAS dénommée :

BOTTLE XPERIENCE

Siège social : Quartier les montées 26110 MIRABEL AUX BARONNIERS Sigle : BXP Capital : 2.000 € Objet : Site e-commerce ayant pour but la vente en ligne de bouteilles de vin, de bières mettant en relation des producteurs locaux avec les consommateurs. L'entreprise a pour but d'offrir des produits et des services non exhaustifs afin de satisfaire les besoins des consommateurs et des producteurs.

Président : Mme PERROT Mélissa, Quartier les flogères 26110 MIRABEL AUX BARONNIERS.

Directeur Général : Mme NOURBAKHSH Sigol, 10 avenue Louis Malosse, Bat A3 13012 MARSEILLE.

Directeur Général : M NGUYEN Thiven, 1 Rue Albert Schweitzer 13170 LES PENNES MIRABEAU.

Directeur Général : M GIRARDET Maxime, 32 Chemin Gilles Borel 13100 AIX EN PROVENCE.

Admission aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne un droit à une voix.

Clauses d'agrément : Actions librement cessibles entre les associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de ROMANS

KAZALEU

SAS au capital de 1.000 euros
Siège social : 163 Montée du Commandeur 26350 ST CHRISTOPHE ET LE LARIS RCS ROMANS 908 190 390

Aux termes d'une décision en date du 02/02/2022, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 163 Montée du Commandeur, 26350 ST CHRISTOPHE ET LE LARIS au 305 Route de Claret à HAUTERIVES (26390) à compter de ce même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS, Le Président

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE PROCÉDURES COLLECTIVES N° RG 21/03074

Le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile par jugement du 16 février 2022 a prolongé le plan de redressement par continuation homologué par jugement du 25 octobre 2017 de :

Nom et raison sociale :
S.C.I. LA VIVANDE
Route de Cléon d'Andran
Quartier la Vivande
26740 MARSANNE
N° RCS ROMANS : 482 331 667
Activité : Gestion immobilière
Le Greffier

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE PROCÉDURES COLLECTIVES N° RG 17/04149

Par jugement en date du 16 Février 2022, le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile, a prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs de :

Nom et raison sociale :
Monsieur Pascal QUITTARD
165 chemin de la Tuilière
26790 TULETTE
N° SIREN : 443 178 991
Activité : éthologue équin
La Greffière

AGRIAL

Société Coopérative Agricole et Agroalimentaire à capital variable, 4 rue des Roquemonts
14050 CAEN Cedex RCS CAEN 428 611 719 Agrément n° 10571

Convocation aux Assemblées de Sections de Mars 2022 et à l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 Mai 2022

Les Associés Coopérateurs de la Coopérative sont convoqués en Assemblées de Sections afin d'élire des délégués qui auront à délibérer en Assemblée Générale Ordinaire sur l'ordre du jour ci-dessous :

Assemblées de section :

1. Bilan 2021 et perspectives 2022 des activités agricoles et agroalimentaires d'Agrial,
2. Actualités de votre région et opportunités de diversification,
3. Présentation des comptes sociaux de la Coopérative et comptes consolidés 2021 du Groupe Agrial,
4. Proposition de retours aux adhérents au titre de l'année 2021 : intérêts aux parts, ristournes...
5. Renouvellement et désignation des élus de votre comité de section,
6. Election des délégués à l'Assemblée générale d'Agrial

Assemblée Générale Ordinaire :

1. Examen et approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021
2. Approbation des conventions visées aux articles L 529-1 (alinéa 2) du Code Rural et de la Pêche Maritime et L225-38 à L225-43 du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé
3. Quitus aux administrateurs
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : dotation des réserves obligatoires
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : versement d'un intérêt aux parts sociales
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : distribution de ristournes groupe
7. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : distribution de ristournes branche
8. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : provision pour ristournes éventuelles
9. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : affectation du solde
10. Constatation de la variation du capital social
11. Situation des mandats des administrateurs
12. Ratification du montant de l'allocation globale allouée aux administrateurs et approbation de l'enveloppe pour l'exercice en cours
13. Approbation du budget de formation des administrateurs
14. Ratification des mesures prises en faveur des associés coopérateurs
15. Examen et approbation des décisions prises par les Organisations de Producteurs
16. Ratification des évolutions apportées aux Règlements Intérieurs des Organisations de Producteurs « Pommes destinées à la transformation », « Légumes », « Porcs » et « Groupement de Producteurs Avicoles »
17. Approbation de la Charte de Gouvernance du Groupe Agrial
18. Ratification des évolutions apportées au Règlement Intérieur Général
19. Pouvoirs pour les formalités

Ces Assemblées de section seront suivies de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 20 mai 2022 sur l'ordre du jour indiqué ci-dessus, salle la Rotonde - Avenue du Parc des Expositions - 72100 LE MANS à 10h.

Vous avez faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de votre Assemblée de section, de prendre connaissance des documents prévus à l'article 39-1 des Statuts de la Coopérative (comptes annuels, rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire, projet de résolutions, etc.)

En raison de l'épidémie de Covid-19, et de la nécessité de limiter les déplacements de chacun durant cette période, les documents susvisés seront disponibles en consultation depuis votre ordinateur/tablette/smartphone, ou au siège de votre section ou de la Coopérative, sur un site dédié dont les modalités de connexion ont été communiquées par convocation individuelle.

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DE SECTION 2022

Section	Date	Heure début	Lieu
Sud Loire Océan	15/03/2022	10h	Salle du Mitan 85840 BOURNE-ZEAU
Sarthe Nord	15/03/2022	10h15	Salle polyvalente - 4 rue des Ponts - 72380 SOUILLE
Touraine Poitou S1 Touraine Touraine Poitou S2 Poitou Berry	16/03/2022	10h	1 Mail de la Mairie 37240 MANTHELAN
Atlantique S1 Loire Atlantique	16/03/2022	10h	Equinoxe - 35 rue Saint Michel - 44260 SAVENAY
Ille-et-Vilaine Sud	17/03/2022	10h	Salle des grands chênes - Espace de la Prairie 35580 GUIGNEN
Atlantique S2 Morbihan	17/03/2022	10h	Asphodèle - 21 rue du Pont à Tan - 56230 QUESTEMBERT
Sarthe Sud	17/03/2022	19h	Salle communale - Impasse du Pré de la Croix - 72210 VOIVRES LES LE MANS
Les Terres de l'Orne	22/03/2022	10h15	Salle polyvalente - Le Bourg 61200 FONTENAI SUR ORNE
Plaine et Auge.14	22/03/2022	10h30	Salle des fêtes - Place du marché - 14170 ST PIERRE EN AUUGE
Calvados Ouest	23/03/2022	10h30	Salle Richard Lenoir - Rue Richard Lenoir - 14310 VILLERS BOGAGE
Ille-et-Vilaine Nord	23/03/2022	14h	Salle des Loisirs - 9 rue de la Made-laine - 35490 SENS DE BRETAGNE
Cotentin	24/03/2022	10h	Salle des fêtes de Saint Hilaire de Petitville - 4 rue d'Isigny - 50550 SAINT HILAIRE PETITVILLE
Mayenne Anjou S1 Est Mayenne Anjou S2 Ouest Mayenne Anjou S3 Sud	24/03/2022	14h	Hôtel la Marjolaine - Le Bas Mont - 53100 MOULAY
Mont Saint Michel	24/03/2022	19h15	Salle polyvalente - 32 bis rue du midi - 50220 DUCEY
Alpes Sud Est	28/03/2022	10h	Hôtel restaurant La Saleine - La Croix de Romans - 26400 CREST

Confiez-nous la publication
de vos annonces légales

Bouclage mardi 17 h - Parution jeudi

Faites-nous confiance pour la parution de vos
annonces légales et judiciaires,
avis d'appel public, avis d'enquête...

envoyez vos demandes par mail
legales@agriculture-dromoise.fr



Bouclage mardi 17 h

Parution le jeudi

Attestation de parution

immédiate

Relecture avant parution

Devis sur demande

Rapidité

Simplicité

Confidentialité